



**CLUSTER
SERVAGRI**

Coopération transfrontalière
ITALIE TUNISIE



Programme cofinancé
par l'Union Européenne



Réf. n° IS_1.1_034

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRicoles en oléiculture

Institut de l'Olivier

Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020

Consultation° 01/2022

Termes de référence pour la sélection d'un Expert de Recherche

PROJET

**CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et
qualification des filières AGRicoles en oléiculture**

« CLUSTER SERVAGRI »

Réf. n° IS_1.1_034

Février 2022



Art. 1 - Objet de l'appel

L'objet de ce Terme de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un expert de recherche pour la préparation et la réalisation d'une étude sur :

- Les modalités de culture/production/récolte/transformation/stockage des huiles en Italie/Tunisie.
- La certification des produits avec la marque parapluie SERVAGRI, l'application et contrôle du label de qualité SERVAGRI dans les huiles conventionnelles, bio et en appellation protégée (AOP, IGP, AOC).
- Les procédures de traçabilité soumises à protocole, reproductibles sur plateforme web et identifiables par code QR.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet **CLUSTER SERVAGRI_IS_1.1_034** financé par le programme de coopération transfrontalière Italie -Tunisie pour la période 2014-2020.

L'expert de Recherche devra collaborer aux activités du GT3 coordonnées par l'INAT.

Les services du dit expert débuteront de la date de signature du contrat jusqu'au 31/12/2022 sans préjudice de la possibilité d'une extension ou d'un renouvellement de celui-ci, de manière compatible avec les besoins des deux parties et avec les ressources financières applicables, les prévisions et les disponibilités budgétaires du projet CLUSTER SERVAGRI. La langue du contrat de prestation de services et de toutes les communications écrites, y compris les rapports, doit être le français.

L'expert de recherche doit exécuter les tâches qui lui sont confiées par l'Institut de l'Olivier, partenaire n°2 du projet « CLUSTER SERVAGRI », et conformément aux procédures de mise en œuvre par le Programme.

Art. 2 - Conditions de participation

Afin de participer à cette consultation l'expert de recherche doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

2.1 Conditions générales :

- Avoir une citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et la langue italienne
- Jouir des droits civils et politiques dans le pays d'origine
- N'a pas de condamnation pénale qui prévoit l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.
- Possède un passeport de vaccination anti covid-19

2.2 Conditions professionnelles

- Niveau minimum : Diplôme universitaire Ingénieur Agronome, avec un avantage pour ceux qui ont une expérience de travail dans le domaine de l'agriculture consolidée par une expérience dans le secteur oléicole.
- Expérience consolidée dans des laboratoires de recherche nationaux et internationaux de préférence des recherches sur l'oléiculture. Les recherches dans des laboratoires italiens est un avantage.
- Connaissance et utilisation des outils informatiques et télématiques.
- Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation dans des projets réussis. L'expérience dans des projets complexes financés par l'Union européenne est un avantage.
- Excellentes capacités communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal ;
- Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
- Sensibilité et attention rigoureuse aux questions de genre et les diversités.
- Solides compétences sociales/relationnelles – en particulier dans le travail à effectuer avec des groupes communautaires.
- Capacité à identifier et à mettre en œuvre des opportunités d'innovation, en particulier dans les sujets couverts par le projet.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'**Institut de l'Olivier**.



L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 3 - Modalités de soumission

Les candidats doivent envoyer leurs dossiers par voie postale ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'**Institut de l'Olivier** contre décharge, à l'adresse indiquée dans l'avis.

Institut de l'Olivier

Route de l'Aéroport Km 1.5 – Sfax (Tunisie)

La date et l'heure limites de la réception des offres est fixée dans l'avis le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'heure mentionnées ne seront pas prises en considération.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature, tels que listés ci-dessous, à l'art. 4 de ce TdR.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être paraphées. La dernière page doit contenir la date, la signature et le cachet du participant.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

**« Sélection d'un Expert de Recherche dans le cadre du projet CLUSTER
SERVAGRI_IS_1.1_034 »**

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Est rejetée toute offre :

- parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- non fermée.
- dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 des présents TdR.
- ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.





Art. 4 - Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes :

Les documents requis	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés et approuvés par le candidat
Le CV du participant avec photo récente présentant l'expérience en domaine oléicole	
Une copie de la carte d'identité nationale	
Une copie des deux premières pages du passeport en cours de validité	
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant la signature du participant et la date.
Une copie du passeport de vaccination anti Covid-19	
Une copie des diplômes universitaires	
Une attestation témoignant des expériences de recherches dans le domaine de l'oléiculture	Pièces justificatives de l'expérience
Une attestation affirmant l'expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées du candidat	Pièces justificatives de l'expérience
Une attestation confirmant l'expérience dans les projets de coopération européenne et/ou transfrontalière du candidat	Pièces justificatives de l'expérience

Art. 5 - Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'expert de recherche sont examinées par la Commission compétente auprès du **Partenaire 2** du projet **CLUSTER SERVAGRI_IS_1.1_034 (Institut de l'Olivier)**.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

L'offre est exclue en cas de non-présentation des documents requis.



Art. 6 - Méthodologie de dépouillement des offres

La Commission évalue les offres des candidats et attribue une note selon les critères de sélection suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Diplôme : (Mastère =25 pts ; ingénieur=20pts ; Maîtrise=15 pts)	25
Expérience approfondie sur la filière oléicole	25
Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal	15
Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.	20
Expérience dans les projets de coopération (un projet européen = 10 pts ; un projet de coopération transfrontalière = 15 pts)	15
TOTAL SCORE	100

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).

La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à candidature si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

N.B.: LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE N'IMPORTE AUCUNE OBLIGATION D'ATTRIBUTION D'UNE CHARGE PROFESSIONNELLE OU DE RECRUTEMENT.

Directeur Général de l'Institut de l'Olivier

Pr. Mohieddine KSANTINI

Coordinateur du Projet Cluster Servagri - IO

Pr. Mohamed BRAHAM

24 FEV 2022
No 312



